



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
Ville de Royat – Espaces verts – Fleurissement d’automne – Lot 2- ESAT Les Cardamines

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d’un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l’entreprise ESAT les Cardamines, en date du 10/07/2024,

CONSIDERANT qu’il y a lieu de prévoir le fleurissement d’automne de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L’entreprise ESAT Les Cardamines sise 30 avenue du Val de Marie 63960 VEYRE MONTON, est retenue pour le fleurissement de la Ville de Royat, pour un montant de 1 005.00 € HT soit **1 105.50 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L’entreprise ESAT Les Cardamines
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 16/07/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,




- informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l’application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

BON DE COMMANDE

46 boulevard Barrieu - 63 130 ROYAT

Services Techniques - Tél. : 04 73 35 73 17 - Fax : 04 73 35 66 89 - Mail : service.technique@royat.fr
Comptabilité - Tél: 04 73 29 50 99 - Fax: 04 73 29 50 85

mt

COMMANDE N°. ST 3037 / 2024		Code FOURNISSEUR	50	DATE :	10 juillet 2024				
Compte budgétaire interne ST.		<p align="center">ESAT les Cardamines 30 Av. du Val de Marie</p> <p align="center">63960 VEYRE MONTON</p>							
Fleurissement d'automne : LOT 2									
Livraison de 8h à 12 h et de 13h à 16h aux Services Techniques Ville de Royat 27bis Rue Jean GRAND 63130 ROYAT		TELEPHONE	Code TVA 0=Net 1=10 2=5.5 3=20		FAX / MAIL				
		04 73 69 95 00			04 73 69 65 65				
DESIGNATION COMMERCIALE	Référence ou code	QTE	Px Uni.HT en €	R %	Mt. HT en €	Code TVA	T.V.A	Montant : TTC en €	NL
						3			1
Pensée viola cocktail Mix		1500	0,32		480,00	1	48,00	528,00	2
Paquerette Roggli mix		300	0,35		105,00	1	10,50	115,50	3
Erysimum winter orchid		200	0,50		100,00	1	10,00	110,00	4
Heuchere poussante en mélange		200	1,60		320,00	1	32,00	352,00	5
						3			6
						3			7
						3			8
						3			9
						3			10
						3			11
						3			12
						3			13
						3			14
						3			15
						3			16
						3			17
						3			18
						3			19
						3			20
Montant de l'engagement Page 1 (en Euros)					1005,00	€	100,50	1 105,50 €	
					7 251,60				
Visa service financier le :		Signatures							
		Responsable du service passant commande				Ordonnateur : Marcel ALEDO, Maire ou de son représentant dûment représenté			
N° siret Royat 216 303 081 00014		Nom :		 					
Remarques :		Signature :							
Merci de déposer la facture sur la plateforme CHORUS et de faire figurer votre RIB sur la facture									